**Serpsy**

**ELLE CONTINUE DES**

**Formation continue des équipes soignantes en psychiatrie**

**Nos formations sont accessibles aux personnes présentant un handicap.**

**LIVRET D’ACCUEIL**

**STAGIAIRE**

**ENTRETIEN CLINIQUE INFIRMIER**

**2021-2022**



[**serpsy.paca@gmail.com**](mailto:serpsy.paca@gmail.com)

[**www.serpsy1.com**](http://www.serpsy1.com)

Association Serpsy [serpsy.paca@gmail.com](mailto:serpsy.paca@gmail.com) - Site : [www.serpsy1.com](http://www.serpsy1.com)

Facebook  : [Serpsy - Accueil | Facebook](https://www.facebook.com/Serpsy-108004737260879)

Numéro **SIRET** 43191078500028 - Code **APE** 72.20Z

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro : 76341112134 après du préfet de l’Hérault.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Numéro **DATADOCK** : 0081174

Bienvenue !

Vous souhaitez connaitre les formations proposées par SERPSY et nous vous en remercions !

Vous trouverez dans ce livret les informations nécessaires à la bonne compréhension de notre démarche de formation.

**I - Présentation de l’association Serspy …………………………… p.3**

**II - Notre offre de formation**

* **L’entretien clinique infirmier**
  + Durée – Rythme …………….. p.5
  + Objectifs de la formation ……. P.6
  + Moyens pédagogiques ……………………….. p. 6
  + Evaluation ………………………………… p.7
  + Le formateur …………………………………. P.7
  + Les points clefs de la formation ……. P.8
  + Modalités d’inscription ………………. P.9
  + Le règlement intérieur ………………………… P.10
  + Litiges et reclamations ……………….. p.10

**III - Notre engagement qualité ……………………………………… p.13**

**IV** - **Notre engagement éthique ……………………………………… p.13**

**V** - **Annexe : Référentiel de compétences du métier d’infirmier.**

Arrêté du 31 juillet 2009. **…………………………….. p.15**

# **I - L’ASSOCIATION SERPSY**

# **Soins, Etudes et Recherche en PSYchiatrie.**

L'association Serpsy existe depuis plus de vingt ans. Elle a pour but de porter, approfondir, transmettre collectivement une pensée clinique dynamique, de contribuer au développement d’une démarche de soin créative, d’enrichir la compréhension et le traitement des souffrances psychiques

Elle s'investit dans divers types d'actions, sur son territoire, en région Paca, et sur le plan national :

- L’organisation d'un **colloque annuel gratuit**, temps de formation collectif qui rassemble des soignants et des usagers de toute la région PACA :

- De la **formation continue**

- Des **films/débats** au cinéma Utopia d'Avignon,

- Des supervisions et **analyse des pratiques**,

- Des interventions lors des **formations initiales** dans les divers métiers du soin,

- De la recherches en soin,

- Une participation active à divers **mouvements sociaux**qui concernent le soin en psychiatrie et le médico-social (elle est une des organisations fondatrices du Printemps de la psychiatrie),

- Des liens avec les **usagers** et leurs **familles**,

- Des émissions de radio : Radio Pimpom

- De la **réflexion clinique** sous toutes ses formes

N’hésitez pas à consulter notre site [www.serpsy1.com](http://www.serpsy1.com) pour découvrir nos activités et publications.

Vous pouvez aussi nous retrouver sur la page Facebook  : [Serpsy - Accueil | Facebook](https://www.facebook.com/Serpsy-108004737260879) et vous inscrire à notre newsletter.

# **II – NOTRE OFFRE DE FORMATION**

Nos formations répondent au triple objectif de l’association Serspy, que nous avons exposé dans notre présentation :

* Porter, approfondir, transmettre collectivement une pensée clinique dynamique,
* Contribuer au développement d’une démarche de soin créative,
* Enrichir la compréhension et le traitement des souffrances psychiques

Serpsy propose deux types de formations :

* Une formation à l’entretien clinique infirmier, animée par Dominique Friard, formateur. Formation exclusivement organisée en établissement hospitalier.
* Une journée colloque à l’hôpital de Montperrin, à Aix en Provence, sur un thème précis, différent chaque année. Gratuit sur inscription :
  + - soit à titre individuel,
    - soit prise en charge par la formation continue de l’établissement d’exercice.
    - Pour tout renseignement, n’hésitez pas à nous contacter : serpsy.paca@gmail.com

**A noter :**

*Si vous avez* ***besoin d'aménagements spécifiques*** *(pédagogique et accessibilité) pour participer à nos formations, contactez notre* ***référente handicap****: Madeleine Jimena Friard, madeleine\_esther@yahoo.fr – Tél. 06 14 65 39 99.*

Nos parcours formations sont conçues pour s’adapter à vos besoins.Les tarifs sont transmis sur simple demande auprès de notre association : [serpsy.paca@gmail.com](mailto:serpsy.paca@gmail.com) N’hésitez pas à consulter notre offre de formation et plus encore, sur notre site internet :[www.serpsy1](http://www.serpsy1).

## **L’Entretien Clinique Infirmier**

Dès les débuts de l’association, l'entretien clinique infirmier est au cœur des réflexions et des recherches menées par ses membres. Leurs travaux ont permis la publication de nombreux textes qui ont enrichi la littérature consacrée au soin.

Certains sont disponibles sur notre site: www.serpsy1.com

Ces travaux ont naturellement débouché sur des propositions de formation continue animées par les membres de l'association. Depuis vingt ans, nous sillonnons la France, et avons rencontré des milliers de collègues infirmiers, dans de très nombreux établissements hospitaliers.

Le contenu de formation déplié sur cette page est le fruit de ces diverses expériences, partagées, critiquées, enrichies par le travail collectif des stagiaires et des membres de l'association. Rien de figé dans nos propositions mais un travail en cours, sans cesse remis en question.

L’entretien clinique infirmier, aujourd’hui et plus que jamais, constitue l’outil de base des soins infirmiers en psychiatrie. Qu’il s’agisse de pratiquer des entretiens motivationnels en addictologie ou auprès de patients schizophrènes, de poser des diagnostics éducatifs dans le cadre de l’éducation thérapeutique du patient, d’accueillir une entrée dans une unité d’hospitalisation et ainsi d’initier les soins, d’accueillir un nouveau patient dans un CMP afin de l’orienter et/ou de lui proposer des soins infirmiers, la maîtrise de l’entretien clinique infirmier est une condition nécessaire pour un exercice infirmier de qualité. L’entretien initial est de plus en plus la porte d’entrée vers des entretiens de soutien ou de suivi, assumés par les infirmiers. La formation à l’entretien clinique infirmier et à la relation d’aide thérapeutique est une priorité naturelle pour un service de soins infirmiers ambitieux.

**Durée et rythme**

* La formation peut être réalisée en 4, 5 ou 6 jours, selon les demandes de l’établissement.
* Nous présentons ici la forme en 5 jours.
* En deux fois deux jours, séparée par une intersession d'un mois, les stagiaires cheminent autour des caractéristiques de différents types d’entretien (accueil, motivationnels, informels, de soutien, etc.). Ils repèrent les 9 éléments qui constituent le cadre d’un entretien, sont en capacité d’analyser les différentes étapes d’un entretien infirmier.
* Les travaux en intersession sont l'occasion d'expérimenter sur le terrain les techniques, outils présentés pendant la formation. Le 5ème jour, à deux mois de distance, permet d’évaluer la progression des stagiaires à partir des entretiens réalisés en intersession.
* Elle permet aussi de réguler ces entretiens et de lister les difficultés rencontrées et quelques façons de les résoudre.
* Toutes nos formations sont planifiées sur mesure. Les dates sont fixées avec l'établissement qui accueille la formation.

**Pour plus de précisions, merci de prendre contact avec notre formateur, Dominique Friard :**: fridom84@yahoo.com

**Objectifs de la formation**

A l’issue de la formation, le stagiaire est capable de :

* mobiliser dans les entretiens d’orientation et d’accueil les différents savoirs acquis en formation initiale et continue ;
* identifier différents types d’entretiens et choisir selon le contexte le type d’entretien le plus à même de répondre aux objectifs qu’il se fixe avec le patient ;
* repérer ce qui fait cadre dans l’entretien qu’il propose ;
* évaluer le contenu de l’entretien et son déroulement ;
* faire un premier repérage du type de personnalité présenté par le patient, identifier sa structure de personnalité et poser les premiers jalons d’un diagnostic ;
* identifier la demande de soins du patient et de son entourage éventuel, de l’orienter ;
* tirer un fil à partir duquel organiser la prise en charge ;
* utiliser les techniques de reformulation ;
* se repérer dans les enjeux relationnels de l’entretien d’accueil ;
* utiliser le groupe de pairs comme espace de réflexion sinon de régulation ;
* améliorer la qualité des écrits infirmiers contenus dans le dossier du patient ;
* Faire l’expérience d’un certain plaisir de penser autour de cette analyse des entretiens d’accueil.

**Moyens pédagogiques mis en œuvre**

**Un dossier pédagogique sera remis à chaque participant.** Il reprend les éléments de contenu abordés par l’intervenant et comprendra :

* Des fiches techniques et méthodologiques,
* Des articles de revues professionnelles,
* Des exercices et outils,
* Une bibliographie.

**Evaluation**

Elle est présente tout au long de la formation, à chacune de ses étapes.

* **Au début de la formation avec le pré-test** dont les questions sont ouvertes,
* Lors de l'entrée en dynamique de formation,
* **Lors du travail réalisé en intersession** (compte-rendu d'entretiens réalisés sur le terrain, questionnaires adressés aux patients),
* Au cours des jeux de rôle,
* Lors des jeux sur la reformulation,
* **En fin de formation en post-test**,
* Avec le questionnaire individuel d'évaluation
* **Collectivement, en présence d'un représentant de l'institution**.
* A l'issue de chaque séquence de formation,
  + - une **évaluation de la formation** est élaborée par le formateur, et **envoyée au responsable de la formation continue et/ou à la Directrice des soins**. Cette évaluation qualitative et quantitative décrit les caractéristiques du groupe, le processus de la formation, la perception de la formation par le groupe (satisfaction, points forts et points faibles, etc.), les résultats de l'évaluation collective et les perspectives d'avenir à partir des éléments de la formation que les stagiaires projettent de mettre en place à court et moyen terme et le contenu de l'évaluation collective.
    - A l'issue de chaque formation, **une attestation de présence** est remise au stagiaire et à la direction des soins de l’établissement.

# **Le formateur : Dominique FRIARD**

Une image contenant texte, musique

Description générée automatiquement

* Né le 16/10/1958.
* Infirmier de Secteur Psychiatrique (1978-2015)
* Superviseur d’équipes C.H. Edouard Toulouse, Marseille (13), UHSA (13), Maison de détention des Baumettes (13)
* Rédacteur-en-chef adjoint de la revue Santé Mentale (depuis 2001)
* Ancien président du Groupe d'Entraide Mutuelle, Gem Le Passe-Muraille, Gap (05) entre mai 2019 et septembre 2020.
* Auteur de centaines d'articles sur le soin
* Conférencier
* Tel : 06 71 22 24 41
* e-mail : fridom84@yahoo.com
* Depuis 2021, Directeur de la Collection: "Chemins de soins en santé mentale", chez Seli Arslan.
* Membre du Comité scientifique de l'INFIPP
* Référent pédagogique des Rencontres Soignantes en psychiatrie, organisées par la Revue Santé Mentale
* **Derniers articles parus :**
* **Nombreuses publications sur l'entretien clinique infirmier.**
* Friard D., *L’organisation des soins à l’hôpital psychiatrique et la possibilité d’une régulation sans isolement, ni contention*, in Perspective soignante, n° 65, Septembre 2019, Ed Seli Arslan, pp. 7-32.
* Friard D., *L’objet introuvable de la science dite infirmière*, in Perspective soignante, n° 67, Avril 2020, pp. 7-38. Edition Seli Arslan.
* Friard D., *Des savoirs qui manquent. Epistémologie parallèle du soin infirmier*, in Perspective soignante, n° 71, Septembre 2021, pp. 53-67. Edition Seli Arslan.
* Friard D., *Soigner sans attacher : on a su faire ...*, in Santé Mentale, n° 260, Septembre 2021, pp.28-33.
* **Derniers ouvrages parus**
* FRIARD D., « *Avec le Covid, c’est le « déjà là » qui fait la  différence …*», in Prendre soin en Santé Mentale. Entretiens avec des soignants sur la crise sanitaire et les perspectives, Seli Arslan, Paris, 2021.
* FRIARD D., LANQUETIN J-P, *En psychiatrie*, in Contention et privation de liberté des personnes soignées en institution et à domicile, Coll. Soigner et accompagner, Editions Lamarre, Paris, 2021.
* FRIARD D., *Les fausses fenêtres des Gentianes, Préface*, Alcôves, Pieter et Catherine Versteegh, Infolio, Gollion. Suisse, août 2021.
* **Ouvrages en premier auteur**
* **A paraître en janvier 2022** : FRIARD D. *Raisonnement clinique infirmier. Un entretien d'accueil décisif.* Editions Seli Arslan.
* FRIARD D., *Epistémologie du soin infirmier, De la blouse blanche à la toge universitaire. Un modèle des soins et du travail relationnel en psychiatrie*, Editions Seli Arslan, Paris, Juin 2021.
* FRIARD D. *Sans cont@ct*, Recueil de poèmes, Editions Digobar, Paris, février 2021.
* FRIARD (D), « *J’aime les fous ». Dans la tête d’un infirmier psychiatrique*, Editions Seli Arslan, Paris, Septembre 2019.

**Les points clefs de la formation**

* Une formation action adaptée au contexte de l’institution et qui produit des effets observables en termes d’amélioration des pratiques,
* Une continuité en termes de ton, de style et de références avec la consolidation des savoirs et la formation à l’entretien en psychiatrie ;
* Une formation ouverte sur les différents courants théoriques qui structurent le soin en psychiatrie ;
* Des mises en situation à partir de jeux de rôle :
* Au fil des regroupements, multiplier les allers-retours entre le groupe de formation et son terrain ;
* Un formateur infirmier qui a exercé la profession d’infirmier pendant une trentaine d’années et qui connaît les difficultés et les potentialités de l’exercice infirmier pour y avoir été lui-même confronté en structures de soin ambulatoires et dans le temps plein hospitalier.
* **Le plus ?**
* Un formateur infirmier dont les publications sur les entretiens infirmiers font référence.

**Modalités d’inscription**

L'association Serpsy ne propose pas de formation en inter mais se déplace dans les établissements hospitaliers pour y dispenser des formations de groupe.

**Si cette formation vous intéresse,** parlez-en à votre cadre lors de votre évaluation annuelle, ou au responsable de la formation continue de votre établissement qui propose peut-être déjà une action de ce type.

L'association Serpsy ne propose **pas de formation en inter** mais se déplace dans les établissements hospitaliers pour y dispenser des formations de groupe. Peut-être est-ce le cas dans votre établissement ? N'hésitez pas à nous contacter si ce n'est pas le cas.

Si votre établissement retient (ou a retenu) la formation proposée par Serpsy,

* la formation débute dans le **trimestre qui suit la signature de la convention** de formation.
* Les **dates sont définies par la direction des soins** (ou le service de formation continue) de votre établissement **sur propositions du formateur.**
* L'association Serpsy ne choisit pas les stagiaires. Les établissements privilégient différents critères (ancienneté dans le poste, projet professionnel vers une structure de soins ambulatoire, équilibre au sein du groupe entre anciens et nouveaux, intra et extra-hospitalier, psychiatrie d'adultes, pédopsychiatrie, etc.). L'association ne participe
* en aucune façon à ces choix. Dans l'hypothèse où plusieurs groupes seraient proposés chaque année, sur
* plusieurs années, peut-être devrez-vous attendre. Nous ferons en sorte que cette attente, pour ce qui nous concerne, soit la plus brève possible.
* Dès la liste des stagiaires reçue, (ou nombre des participants inscrits), l'association envoie une convocation à votre établissement avec dates, heures et lieu de la formation, ainsi que le livret du stagiaire, le règlement intérieur, le projet pédagogique de la formation. A charge pour eux de vous les remettre directement pour valider votre inscription.

**Litiges et réclamations**

* Pour toutes réclamations vous pouvez nous adresser un courier par mail : [serpsy.paca@gmail.com](mailto:serpsy.paca@gmail.com).

N’hésitez pas à nous contacter sur notre site internet : [www.serpsy1.com](http://www.serpsy1.com) ou notre adresse mail serpsy.paca@gmail.com

**REGLEMENT INTERIEUR DE LA FORMATION**

**ENTRETIEN CLINIQUE INFIRMIER**

* **I – Objet et champ d’application du règlement**

Article 1 :  
SERPSY , est un organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 11940521594 à la Préfecture de l'Hérault et dont le siège social se situe 2 Quai du Mas Coulet, à 34200 SETE

* Le présent règlement est établi conforme aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R 6352-1 et R 6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s’applique à

toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Serpsy. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

**II - Hygiène et sécurité**

Article 2 : Règles générales

La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité sur les lieux de la formation. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l’organisme de formation, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article L.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 : Consignes d’incendie

Les consignes d’incendie et notamment la localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de l’organisme de manière à être connues de tous les stagiaires.

Article 4 : Lieux de restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de l’organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages. Les stagiaires pourront pendant les pauses accès à des distributeurs de boissons.

Article 5 : Accident

Le stagiaire victime d’un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l’organisme de formation. Le responsable de l’organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de l’employeur.

Article 6 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

SERPSY décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

**III – Discipline générale**

Article 7 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue correcte et à avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 8 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par SERPSY et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique à la formation continue de l’établissement, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.  
SERPSY se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par SERPSY aux horaires d’organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit en avertir soit le formateur, soit le secrétariat du service formation de l'établissement.

Article 9 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse du responsable de SERPSY, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent : y entrer ou y demeurer à d'autres fins ; ni faciliter l'introduction de tierces personnes à l’organisme.  
- ni y procéder à la vente de biens ou de services.

Article 10 : Enregistrements

Il est interdit d’enregistrer ou de filmer une partie de la session de formation sans l’accord du formateur et du groupe en formation.

Article 11 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d’auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un usage personnel ou dans le cadre d'un travail d’équipe.

Article 12 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de SERPSY

Tout agissement du stagiaire considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l’objet d’une sanction de l’une ou l’autre des sanctions suivantes :

·soit en un avertissement ;  
· soit en une mesure d’exclusion temporaire ;  
· soit en une mesure d'exclusion définitive.  
Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de SERPSY doit informer de la sanction prise:

· l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise;

· l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

Article 13: Procédure disciplinaire

* Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.
* Lorsque le responsable de SERPSY envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :
* Le responsable de SERPSY ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée ci-dessus fait état de cette faculté. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. La sanction ne peut intervenir moins d’un jour franc ni plus de quinze jours après l’entretien.

# **III - NOTRE ENGAGEMENT QUALITE**

Nous nous sommes inscrits dans une démarche de certification qualiopi. À ce titre nous mettons tout en œuvre pour satisfaire aux 7 critères qualité de la formation professionnelle

1° Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus;

2° L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations;

3° L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre;

4° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre;

5° La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations;

6° L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel;

7° Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

# **IV - NOTRE ENGAGEMENT ETHIQUE**

### TITRE I : ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Art. 1: Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l’éthique professionnelle.

: respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d’action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.

Art.2: Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande.

### TITRE II: RELATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS

Art.3: Analyser les besoins, préciser clairement l’objectif atteindre et décrire le process ou l’ingénierie pédagogique.

Art.4: Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et si il y a lieu, la remuneration prévue.

Art.5: S’engager à faire valoir les travaux et coûts spécifiques à la préparation.

Art.6: S’engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.

Art.7: Assumer sa responsabilité personnelle, celle de ses collaborateurs et partenaires selon les contrats et conventions définis.

Art.8: Respecter intégralement les engagements pris.

Art.9: Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.

Art.10: Mettre en œuvre toutes ses compétences quels que soient l’action, le client, les bénéficiaires et le prix.

Art.11: Exercer son action dans l’intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions,

en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Art.12: Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l’atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.

Art.13: Rester neutre par rapport aux jeux d’influence chez son client et n’exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.

Art.14: Respecter la confidentialité des information concernant son client.

Art.15: Respecter la culture de l’organisation cliente.

### TITRE III: RELATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION ET/OU DE CONSEIL

Art.16: Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne.

Art.17: Respecter la personnalité de chacun et s’interdire toute forme de discrimination.

Art.18: Garantir aux bénéficiaires des actions la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportement, sauf s’ils présentent des risques majeurs.

Art.19: Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.

Art.20: S’interdire tout abus d’autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l’intérêt de ses clients à ses propres intérêts.

Art.21: Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d’ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.

Art.22: S’interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

### TITRE IV : RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Art.23: Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l’image de la profession.

Art.24: Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences

Art.25: Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Art.26: Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.

Art.27: S’interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté ou pressenti par un collègue.

Art.28: Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.

### Titre V – Respect du cadre légal et réglementaire

Art. 29 : Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du travail pour les actions de formation professionnelle continue et se tenir informé de leur évolution.

Art. 30: Être en règle par rapport à toute obligation administrative, légale et fiscale.

Art. 31: N’accepter aucune rémunération illicite.

Art. 32: Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.

Nous nous engageons à ne demander uniquement aux stagiaires que des informations en lien direct et nécessaires à la formation

**V – ANNEXE**

**Texte ministériel des compétences métier de la profession infirmière –**

**Arrêté du 31 juillet 2009.**

DIPLÔME D’ÉTAT D’INFIRMIER RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Les référentiels d’activités et de compétences du métier d’infirmier diplômé d’Etat ne se substi- tuent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n’a pas vocation à déterminer des respon- sabilités. Il s’agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l’obtention du diplôme d’Etat. Cette description s’inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

Compétences

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Compétence 1

**Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier**

1. Evaluer les besoins de santé et les attentes d’une personne ou d’un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique ;
2. Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins...) ;
3. Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l’état de santé de la personne et à leur évolution ;
4. Conduire un entretien de recueil de données ;
5. Repérer les ressources et les potentialités d’une personne ou d’un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé ;
6. Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives ;
7. Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d’une personne, d’un groupe ou d’une collectivité et identifier les inter- infirmières nécessaires ;
8. Evaluer les risques dans une situation d’urgence, de violence, de maltraitance ou d’aggravation et déterminer les mesures prioritaires.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | | | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? | | |
| 1. Pertinence des informations recherchées au regard d’une situation donnée. | | Plusieurs sources d’information sont utilisées (personnes, dossiers, outils de transmission...) ;  Tous les éléments d’information pertinents sont recherchés dans le dossier ou les documents et auprès du patient, de la famille, de l’entourage ou du groupe ;  Les informations utilisées sont mises à jour et fiables ;  Des explications sont données sur le choix des informations sélectionnées au regard d’une situation donnée, la sélection est pertinente. | | |
| 2. Cohérence des informations recueillies et sélectionnées avec la situation de la personne ou du groupe. | Les informations recueillies sont en adéquation avec les besoins de la personne ;  Le recueil des informations (entretien, observation, échanges avec la famille...) est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles ;  Les informations sélectionnées sont priorisées. | | |

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 3. Pertinence du diagnostic de situation clinique posé. | Le diagnostic de situation et/ou le diagnostic infirmier s’appuie sur une analyse pertinente des différentes informations et sur la mise en relation de l’ensemble des éléments recueillis ;  La situation de santé est analysée de manière multidimensionnelle ;  Les signes d’urgence ou de détresse, de décompensation d’une pathologie ou d’un dysfonc- tionnement sont repérés ;  Le lien entre les éléments recueillis est expliqué ;  Le raisonnement clinique utilisé et la démarche d’analyse des informations sont expliqués ; Les connaissances utilisées sont précisées. |

Compétence 2

**Concevoir et conduire un projet de soins infirmier**

1. Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité ;
2. Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l’urgence des situations ;
3. Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité ;
4. Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l’organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées ;
5. Organiser et répartir les activités avec et dans l’équipe de soins en fonction des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien ;
6. Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins ;
7. Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées ;
8. Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d’urgence ou de crise en réfé- rence aux protocoles existants ;
9. Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et inter- professionnelles (transmission, staff professionnel...) ;
10. Evaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires.

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins infirmiers. | Le projet prend en compte les informations recueillies sur toutes les dimensions de la situation ;  Le projet comporte des objectifs, des actions, des modes d’évaluation ; Le projet de soins est réalisé (si possible) avec la personne soignée ;  Il y a adéquation entre le projet et l’évaluation de la situation ;  Les actions prévues sont en adéquation avec le contexte et les ressources ; Les étapes du parcours de soins sont identifiées ;  Les choix et les priorités sont expliqués et justifiées ; Les réajustements nécessaires sont argumentés. |
| 2. Justesse dans la recherche de participation et de consen- tement du patient au projet de soins. | Les objectifs de soins et les actions posées sont négociés avec la personne, sa famille ou son entourage ;  Les réactions du patient sont décrites ;  Le consentement du patient est recherché, et des explications sur la manière dont les réactions du patient ont été prises en compte sont données. |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 3. Pertinence et cohérence dans les modalités de réalisation du soin. | Les règles sécurité, hygiène et asepsie sont respectées ; Les règles de qualité sont respectées ;  Les contrôles de conformité (réalisation, identification de la personne...) sont effectivement mis en œuvre ;  Toute action est expliquée au patient ; Une attention est portée à la personne ; Le geste est réalisé avec dextérité ;  Les réactions du patient au soin sont prises en compte ; La qualité et l’efficacité du soin réalisé sont évaluées ;  La réalisation des soins et l’application des protocoles sont adaptées à la situation et au contexte ;  Les règles de traçabilité sont respectées. |
| 4. Pertinence des réactions en situation d’urgence. | Les situations d’urgence et de crise sont repérées ;  Les mesures d’urgence appropriées sont mises en œuvre ;  Les mesures d’urgence à mettre en œuvre dans différentes situations d’urgence sont expliquées. |
| 5. Rigueur et cohérence dans l’organisation et la répartition des soins. | La réalisation des soins prescrits et des soins du rôle propre infirmier est assurée ; La répartition des tâches est expliquée de manière cohérente ;  Le contrôle des soins confiés est réalisé ;  L’organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée ;  L’organisation prend en compte le contexte et les aléas ;  Les choix d’organisation sont expliqués et les priorités argumentées. |

Compétence 3

**Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins (1) quotidiens**

1. Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l’accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage ;
2. Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps ;
3. Evaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l’autonomie et à l’altération de la mobilité ;
4. Adapter et sécuriser l’environnement de la personne ;
5. Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d’améliorer ou de maintenir son état physique et psychique ;
6. Evaluer l’évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de la personne. | Les activités proposées prennent en compte les besoins de la personne ;  Les ressources de la personne sont mobilisées pour maintenir ou restaurer son autonomie. |
| 2. Cohérence des modalités de réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques. | La pudeur et l’intimité de la personne sont respectées ; Les règles d’hygiène et de sécurité sont respectées ; Les moyens mobilisés sont adaptés à la situation ;  Les conditions de bien-être, de confort et de qualité de vie de la personne sont vérifiées ; Les principes d’ergonomie et de sécurité sont connus et appliqués dans les soins et les diffé-  rentes activités ;  Les règles de l’hydratation et de la diététique sont connues et expliquées. |

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 3. Pertinence dans l’identification des risques et adéquation des mesures de prévention. | Les risques liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués. |

(1) La notion de soin s’entend ici comme « action ou ensembles d’actions qu’une personne accomplit pour se soigner ». Il s’agit des soins liés aux besoins de la vie quotidienne, en lien avec la notion d’auto-soin : « action ou ensemble d’actions qu’une personne décide et accomplit pour elle-même en vue de maintenir, protéger, restaurer et promouvoir la santé ». (*Dictionnaire des soins infirmiers*, Masson, 2005).

Compétence 4

**Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**

1. Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste ;
2. Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d’hygiène et d’asepsie ;
3. Organiser l’administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l’obser- vance et à la continuité des traitements ;
4. Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d’une personne ;
5. Initier et adapter l’administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux ;
6. Conduire une relation d’aide thérapeutique ;
7. Utiliser, dans le cadre d’une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapique ;
8. Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne ;
9. Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d’aide technique ;
10. Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques ;
11. Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préven- tives et/ou correctives adaptées ;
12. Synthétiser les informations afin d’en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions...).

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Justesse dans les modalités de mise en œuvre des théra- peutiques et de réalisation des examens, et conformité aux règles de bonnes pratiques. | Les règles sécurité, hygiène et asepsie sont respectées ; Les règles de qualité, traçabilité sont respectées ;  Les contrôles de conformité (prescription, réalisation, identification de la personne...) sont effectivement mis en œuvre ;  Toute action est expliquée au patient ; Une attention est portée à la personne ;  La préparation, le déroulement de l’examen et la surveillance après réalisation sont conformes aux protocoles et modes opératoires ;  Les gestes sont réalisés avec dextérité ;  La prévention de la douleur générée par le soin est mise en œuvre ; La procédure d’hémovigilance est respectée. |
| 2. Justesse dans le respect de la prescription après repérage des anomalies manifeste. | La thérapeutique administrée est conforme à la prescription ; Les anomalies manifestes sont identifiées et signalées. |
| 3. Exactitude du calcul de dose. | Aucune erreur dans différentes situations de calcul de dose. |
| 4. Pertinence dans la surveillance et le suivi des thérapeu- tiques et réalisation d’examens. | Les effets attendus et/ou secondaires sont repérés ;  La douleur est évaluée de manière fiable et une réponse appropriée est mise en œuvre ; Les thérapeutiques antalgiques sont adaptées dans le cadre des protocoles. |
| 5. Pertinence dans l’identification des risques et des mesures de prévention. | Les risques liés à l’administration des thérapeutiques et aux examens sont expliqués ;  Les différentes étapes de la procédure d’hémovigilance sont expliquées au regard des risques associés ;  Les risques et les mesures de prévention des accidents d’exposition au sang sont expliqués ; Les risques liés à un défaut de traçabilité sont connus et les règles de traçabilité expliquées. |

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 6. Justesse d’utilisation des appareillages et DM conforme aux bonnes pratiques. | L’utilisation des appareillages et DM est conforme au mode opératoire ;  Le choix et l’utilisation des appareillages et DM sont adaptés à la situation. |
| 7. Pertinence de mise en œuvre de l’entretien d’aide théra- peutique et conformité aux bonnes pratiques. | Les techniques d’entretien thérapeutique sont utilisées ; La dynamique relationnelle est analysée ;  Les changements de discours et/ou de comportement après entretien sont observés et restitués à l’équipe. |
| 8. Fiabilité et pertinence des données de traçabilité. | La synthèse des informations concernant les soins et les activités réalisées est en adéquation avec les données de la situation ;  La traçabilité des données est opérée dans les temps, elle est claire, réalisée dans le respect de la confidentialité et conforme aux règles de bonnes pratiques ;  Une synthèse claire de la situation de la personne est faite et restituée aux professionnels concernés ;  Les anomalies ou les incohérences entre les informations transmises par les différents acteurs sont repérées. |

Compétence 5

**Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**

1. Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problé- matiques de santé publique ;
2. Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d’apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement ;
3. Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé... ;
4. Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées ;
5. Conduire une démarche d’éducation pour la santé et de prévention par des actions pédago- giques individuelles et collectives ;
6. Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d’éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes ;
7. Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l’acqui- sition des compétences en éducation et prévention pour les patients.

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Pertinence de la séquence éducative. | Les besoins et les demandes ont été repérés, analysés et pris en compte ; Les ressources de la personne et du groupe sont identifiées et mobilisées ; La séquence est adaptée à la situation de la personne ou du groupe. |
| 2. Pertinence dans la mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs. | La personne est prise en compte dans la mise en œuvre de l’action ; La participation de la personne ou du groupe est recherchée ;  Les techniques et les outils pédagogiques utilisés sont adaptés et leur utilisation évaluée ; Les actions réalisées sont évaluées. |
| 3. Pertinence de la démarche de promotion de la santé. | La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible ;  Les informations sont analysées en tenant compte de l’ensemble des paramètres des situations ;  Les objectifs et les actions correspondent aux résultats escomptés, aux ressources et aux contextes. |

Compétence 6

Communiquer et conduire une relation

**dans un contexte de soins**

1. Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l’inter- vention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne ;
2. Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soin en prenant en compte son histoire de vie et son contexte ;
3. Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication ;
4. Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d’une alliance thérapeutique ;
5. Informer une personne sur les soins en recherchant son consentement ;
6. Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité ;
7. Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées.

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Pertinence de l’analyse de la situation relationnelle. | La situation relationnelle est analysée en fonction des personnes et du contexte ;  Les besoins spécifiques de communication d’une personne en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité sont explicités et les attitudes adaptées identifiées ;  Les besoins spécifiques des patients atteints de troubles psychiques sont explicités et les atti- tudes adaptées identifiées. |
| 2. Cohérence dans la mise en œuvre d’une communication adaptée aux personnes soignées et leur entourage. | Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre ; Une attention est portée à la personne ;  La communication prend en compte l’expression et le contexte de vie du patient ;  Le langage professionnel et les modes de communication (verbal, non verbal) sont adaptés à la personne ;  La posture professionnelle est adaptée à la relation soignant-soigné et vise au respect de la personne. |
| 3. Justesse dans la recherche du consentement du patient. | Le consentement de la personne aux soins est recherché et négocié si nécessaire. |

Compétence 7

**Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle**

1. Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle ;
2. Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d’autres professionnels ;
3. Evaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d’ergonomie, et de satis- faction de la personne soignée ;
4. Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déonto- logie, de l’éthique, et de l’évolution des sciences et des techniques ;
5. Evaluer l’application des règles de traçablité et des règles liées aux circuits d’entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité ;
6. Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l’urgence ;
7. Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Pertinence de l’analyse dans l’utilisation du protocole pour une situation donnée. | L’utilisation d’un protocole est expliquée en fonction d’une situation donnée. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | | | | | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Pertinence de l’analyse dans l’application des règles :    * de qualité, sécurité, ergonomie ;    * de traçabilité ;    * liées aux circuits d’entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets. | | | | | Les non-conformités sont identifiées ;  Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations ; Les risques de non-traçabilité sont explicités ;  Le circuit de la gestion des déchets est expliqué ; Les propositions de réajustement sont pertinentes. |
| 3. Conformité de la désinfection, du nettoyage, du condi- tionnement, et de la stérilisation. | | | | | Les techniques de nettoyage des instruments ou des matériels sont connues et expliquées de manière appropriée ;  Les opérations de stérilisation sont expliquées conformément aux normes en vigueur et au contexte. |
| 4. Complétude dans la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés. | | | | | Les défauts de fonctionnement sont identifiés et signalés pour les appareils et dispositifs médicaux nécessaires aux soins et pour le matériel d’urgence ;  Les conditions de stockage des médicaments, des dispositifs médicaux, des appareillages, sont contrôlés. |
| 5. Pertinence dans la situation de travail. | démarche | d’analyse | critique | d’une | La démarche d’analyse et le raisonnement sont formalisés et logiques ; Les difficultés et les erreurs sont identifiées ;  Les causes sont analysées ;  Des améliorations sont proposées ;  Les valeurs professionnelles et règles déontologiques sont repérées dans la démarche d’analyse ;  La satisfaction de la personne soignée est prise en compte. |

Compétence 8

**Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques**

1. Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles ;
2. Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement ;
3. Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées ;
4. Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles ;
5. Choisir des méthodes et des outils d’investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre ;
6. Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite.

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Pertinence des données recherchées au regard d’une problématique posée. | Les données scientifiques pertinentes sont recherchées ;  Les éléments d’information pertinents sont recherchés dans les documents professionnels et scientifiques ;  Les bases documentaires sont utilisées ;  Des explications sont données sur le choix des données sélectionnées au regard d’une problé- matique donnée, la sélection est pertinente ;  Les méthodes et outils d’investigation choisis dans un cadre donné sont adaptés (enquêtes, questionnaires...). |
| 2. Pertinence dans la qualité du questionnement profes- sionnel. | Des questions pertinentes sont posées en relation avec les problématiques professionnelles. |

Compétence 9

**Organiser et coordonner les interventions soignantes**

1. Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, asso- ciatif...) ;
2. Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d’autres compétences ;
3. Choisir les outils de transmission de l’information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l’efficacité ;
4. Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l’aide à domicile ;
5. Coopérer au sein d’une équipe pluriprofessionnelle dans un souci d’optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale ;
6. Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d’assurer la continuité et la sécurité des soins ;
7. Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes ;
8. Organiser son travail dans les différents modes d’exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral.

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Pertinence dans l’identification et la prise en compte du champ d’intervention des différents acteurs. | Les autres professionnels de santé sont sollicités à bon escient ; Les ressources externes sont identifiées ;  La répartition des activités est conforme au champ de compétences des intervenants. |
| 2. Cohérence dans la continuité des soins. | Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités ;  L’organisation des activités pour optimiser le travail en collaboration est expliquée et argumentée ;  Le contrôle des soins confiés est réalisé ;  La continuité et la traçabilité des soins sont assurées. |
| 3. Fiabilité et pertinence des informations transmises. | Toutes les informations requises sont transmises aux professionnels de santé concernés dans les délais ;  Les informations transmises sont pertinentes, fiables et sélectionnées avec discernement dans le respect de la réglementation et de la protection du patient (traçabilité, comptabilité, liaison avec les organismes de remboursement...) ;  Une synthèse claire de la situation de la personne est restituée ;  Les anomalies ou les incohérences entre les informations transmises par les différents acteurs sont repérées. |

Compétence 10

**Informer, former des professionnels et des personnes en formation**

1. Organiser l’accueil et l’information d’un stagiaire et d’un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins ;
2. Organiser et superviser les activités d’apprentissage des étudiants ;
3. Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage ;
4. Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d’inter- vention dans le cadre de la collaboration ;
5. Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l’analyse commentée de la pratique ;

|  |  |
| --- | --- |
| CRITÈRES D’ÉVALUATION :  Qu’est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ?  Que veut-on vérifier ? | INDICATEURS :  Quels signes visibles peut-on observer ?  Quels signes apportent de bonnes indications ? |
| 1. Qualité de l’organisation de la collaboration avec un aide- soignant. | Les soins relevant du rôle propre et qui peuvent faire l’objet d’une collaboration avec les aides- soignants sont identifiés et pris en compte dans l’action ;  La pratique d’un aide-soignant dans le cadre de la collaboration est évaluée et les erreurs signalées. |
| 2. Qualité de l’accueil et de la transmission de savoir-faire à un stagiaire. | Une démarche d’accueil est mise en œuvre et les informations nécessaires sont transmises ; Les explications nécessaires sont apportées à un stagiaire ;  La transmission de savoir-faire est assurée avec pédagogie en conformité avec le niveau de formation du stagiaire. |

1. Animer des séances d’information et des réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et l’organisation des soins auprès d’acteurs de la santé

Association Serpsy [serpsy.paca@gmail.com](mailto:serpsy.paca@gmail.com) - Site : [www.serpsy1.com](http://www.serpsy1.com)

Facebook  : [Serpsy - Accueil | Facebook](https://www.facebook.com/Serpsy-108004737260879)

Numéro **SIRET** 43191078500028 - Code **APE** 72.20Z

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro : 76341112134 après du préfet de l’Hérault.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Numéro **DATADOCK** :